

COMMUNE DE

BARSAC

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS P.O.S

RECUEIL DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



P.O.S approuvé le 30 décembre 1976

Révision du P.O.S prescrite par délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 1996

Projet de P.O.S arrêté par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2000

Révision du P.O.S approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2002

P.O.S mis à jour par arrêté du Maire du 30 mai 2002

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 30 mai 2002



le Maire,

Liberto PAN/AGUA



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT - S.U.E.P. - CITE

5.0

TABEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste établie le 21 mai 2002

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
A4	SERVITUDES CONCERNANT LES TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX OU COMPRIS DANS L'EMPRISE DU LIT DE CES COURS D'EAU Tous cours d'eau non domaniaux	Art. L.215-4, L.215-5 et L.215-19 du Code de l'Environnement	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
AC1	SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES. - Eglise - Remparts et portes à CADILLAC	Art. 28 de la Loi du 2.05.1930 modifiée. Loi du 31.12.1913. Art. 70 de la Loi du 83.8 du 7.01.1983. MH classé le 1 ^{er} décembre 1908 MH classé le 19 avril 1881 et le 12 juillet 1886	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AS1	SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES Forage "le Bourg": parcelle cadastrée section E n° 122 - périmètre immédiat et périmètre rapproché confondus	Art. 20 du Code de la Santé Publique. Décret n° 61-859 du 01.08.1961 modifié par décret n° 67-1093 du 15.12.1967 Arrêté préfectoral du 6 novembre 1990	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste établie le 21 mai 2002

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
EL3	SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED ■ Marchepied le long de la Garonne ■ Marchepied le long du Ciron	Articles 15, 16 et 22 du Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure. Article L 235.9 du Code Rural	SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION DE LA GIRONDE DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
I4	SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES. ■ Ligne 1 circuit à 63kV LANGON- PODENSAC- Z CERONS ■ Réseaux de distribution Basse et Moyenne Tension (la Basse Tension n'est pas représentée graphiquement)	Art. 12 modifié de la Loi du 15.06.1906. Art. 298 de la Loi de finances du 13.07.1925.	R.T.E / G.E.T Gascogne E.D.F Services Gironde

TABEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste établie le 21 mai 2002

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
I6	SERVITUDES CONCERNANT LES MINES ET CARRIERES ETABLIES AU PROFIT DES TITULAIRES DE TITRES MINIERES , DE PERMIS D'EXPLOITATION DE CARRIERES OU D'AUTORISATION DE RECHERCHES DE MINES ET DE CARRIERES. Zone spéciale de recherches et exploitation de carrières de sables et de graviers	Art. 71 à 73 du Code Minier Décret du 17 juillet 1970	D.R.I.R.E. dans la zone spéciale de recherches seules sont applicables les servitudes instituées soit par accord amiable, soit par arrêté préfectoral, dans le cadre des autorisations de recherches et des permis d'exploitation de carrières.
PM1	SERVITUDES RESULTANT DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune de BARSAC	Article L.562-1 et suivants du Code de l'Environnement. Décret 95-1089 du 5 octobre 1995. Arrêté préfectoral du 31 décembre 2001	PROTECTION CIVILE PREFECTURE DE LA GIRONDE Esplanade Charles de Gaulle - 33077 Bordeaux cedex
PT.3	SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS. Câbles de télécommunications enterrés	Art. L 45-1, L 48 et D 408 à D 411 du Code des Postes et Télécommunications	FRANCE TELECOM U.I.R Gironde
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES Ligne BORDEAUX - SETE	Loi du 15 juillet 1845. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié	SNCF BORDEAUX Division Equipement